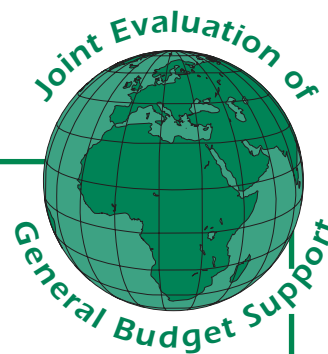


# L'Appui Budgétaire Général basé sur un partenariat au Burkina Faso



## L'évaluation conjointe de l'Appui Budgétaire Général 1994-2004

En 2004, un groupe composé de 24 bailleurs et de 7 gouvernements partenaires a commandé une évaluation conjointe de l'Appui Budgétaire Général (ABG). Son objectif était : **de déterminer dans quelle mesure, et dans quelles circonstances, l'ABG est un outil efficace et efficient pour parvenir à des impacts durables sur la réduction de la pauvreté et la croissance.**

L'étude a donné lieu à un Rapport de Synthèse et à sept études de cas pour les pays suivants : Burkina Faso, Malawi, Mozambique, Nicaragua, Rwanda, Ouganda et Vietnam.

L'étude du Burkina Faso a été préparée par  
*Piet Lanser, Catherine Dom, François Orivel et Jean-Pierre Ouédraogo.*

### Contexte : L'aide et le développement au Burkina Faso

Le Burkina Faso fait partie du groupe de Pays les Moins Avancés (PMA). Le PNB par tête moyen durant l'étude était inférieur à un dollar par jour. Les cibles du gouvernement sont moins ambitieuses que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui sont considérés comme étant hors d'atteinte du point de vue technique et financier. Ce pays dépend fortement de l'aide internationale. Comme le tableau 1 le montre, les flux d'aide publique représentaient entre 12 et 15% du revenu national brut durant la majorité de la période de l'étude. L'aide publique représente environ la moitié des dépenses publiques totales.

### Origines et structure de l'ABG/P

*Les débuts de l'appui budgétaire et de l'allègement de la dette*

Le Burkina Faso reçoit des appuis budgétaires depuis 1991, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel convenus avec le FMI et la Banque Mondiale. Durant la même période, la CE a fourni un appui budgétaire dans le cadre des accords du Fonds Européen de Développement (FED). Entre 1994 et 1996, le Burkina Faso a également reçu un soutien macro-économique significatif pour compenser le choc de la dévaluation du Franc CFA en 1994. Les Pays-Bas et la Suisse ont régulièrement fourni un appui macro-économique à partir du milieu des années 90.

Le Burkina Faso était éligible pour l'allègement de la dette conformément à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Un premier Cadre pour la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) a été préparé en 2000, et le point d'achèvement PPTE a été atteint en 2002. Les fonds de l'allègement de la dette des PPTE ont été mis à la disposition du budget sous forme ciblée à partir d'un compte spécial.

Le CSLP est devenu la principale base dans laquelle s'inscrivent les aides au développement reçues, en particulier l'appui budgétaire. Le CSLP a été révisé en 2003 à travers un processus qui a permis une meilleure inclusion des autorités locales, de la société civile, du secteur privé, du Parlement et des bailleurs. Le CSLP-2 vise à encourager la croissance économique et la réduction de

la pauvreté par le biais de quatre axes : (i) accélération d'une croissance équitable; (ii) accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale; (iii) opportunités génératrices d'emplois et de revenus pour les pauvres; et (iv) promotion d'une bonne gouvernance.

### Encadré 1 : Le pilote de la conditionnalité

Vers le milieu des années 90, le groupe de travail du Partenariat Stratégique avec l'Afrique (PSA) sur l'efficacité de l'aide a suggéré un certain nombre de réformes de la conditionnalité.

Un pilote sur la conditionnalité a été mis en place au Burkina Faso pour tester les réformes prévues. Les principaux objectifs de la nouvelle conditionnalité étaient d'améliorer l'appropriation des réformes, la prévisibilité du financement et la coordination et l'harmonisation de l'appui des bailleurs.

La collaboration au sein du pilote de la conditionnalité a fortement influencé le développement du partenariat au Burkina Faso, et la structure de l'ABG/P qui en a résulté s'est grandement inspirée des leçons qui en ont été tirées.

### Évolution de l'ABG/P

Une étape clé a été le test des réformes de la conditionnalité mené entre 1997 et 2000 (voir l'Encadré 1). En même temps,

on a assisté à un abandon de l'appui de projets autonomes en faveur de formes d'aide se concentrant sur des secteurs (ou sous-secteurs) entiers. Les approches sectorielles étaient particulièrement développées pour l'éducation de base et la santé et se fondaient sur les stratégies sectorielles développées à la fin des années 90.

Un certain nombre de bailleurs ont alors décidé de fournir l'appui budgétaire de façon conjointe, conformément aux principes de la nouvelle conditionnalité, pour soutenir le CSLP. Cette décision a été couverte par un protocole d'accord : le protocole de 2002 sur le Soutien Budgétaire Conjoint pour le CSLP (SBC-CSLP). La Banque Mondiale a également soutenu cette stratégie à travers une série (toujours en cours) de Crédits d'Aide à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (CASRP) lancée en 2001. Ces opérations sont les premières à être considérées en tant qu'ABG/P dans cette étude.

En 2005, les deux processus ont convergé. Le protocole d'accord pour l'Appui Budgétaire Conjoint a été remplacé par le Cadre Général pour l'Appui Budgétaire pour la mise en œuvre du CSLP (CGAB-CSLP), qui comprend à présent tous les bailleurs fournissant l'appui budgétaire.

### Structure de l'ABG/P

Les protocoles d'accord de 2002 et 2005 mettent en place des principes communs pour l'appui budgétaire et visent à harmoniser les approches des bailleurs. Ces deux protocoles laissent aux bailleurs individuels la liberté de prendre leurs

### Qu'est-ce que l'Appui Budgétaire Général basé sur un partenariat ?

- L'Appui Budgétaire Général (ABG) est un financement d'aide aux gouvernements qui ne cible pas des projets ou dépenses spécifiques. Il est décaissé par le biais du système de gestion financière propre du gouvernement. Le financement s'accompagne d'autres « inputs » : conditions et procédures pour le dialogue, efforts des bailleurs pour harmoniser leur aide et l'aligner avec les politiques et procédures nationales, assistance technique et renforcement de la capacité.
- Vers la fin des années 90, le « nouvel ABG » ou « ABG basé sur un partenariat » (ABG/P) a émergé comme une réponse aux mécontentements suscités par les instruments d'aide antérieurs. L'aspect de « partenariat » contraste avec la conditionnalité imposée de l'ère de l'ajustement structurel. L'ABG/P vise à soutenir les stratégies de réduction de la pauvreté des pays partenaires. En faisant passer les fonds par les systèmes nationaux, il vise également à renforcer la capacité nationale au niveau de la planification et de la mise en œuvre, augmentant ainsi l'efficacité de l'ensemble des dépenses publiques, y compris l'aide.

## Approche de l'évaluation

- L'évaluation ne visait pas à comparer l'appui budgétaire à l'appui sectoriel ou à l'aide projet. Cependant, les personnes chargées de l'évaluation ont conclu qu'il n'existe pas de distinction claire entre l'appui budgétaire sectoriel et général, que de nombreux inputs non-financiers de l'ABG/P sont communs à plusieurs modalités d'aide, et que les interactions entre l'ABG/P et d'autres modalités sont cruciales pour en expliquer les effets.
- L'évaluation se fondait sur un cadre logique : ceci a permis d'identifier les inputs de l'ABG/P, puis de détecter ses différents effets possibles entre inputs et activités, outputs, outcomes et impacts.
- L'ABG/P n'est en place que depuis quelques années, et souvent, il ne représente qu'une influence parmi d'autres sur les outcomes et les impacts. Ceci fait qu'il est difficile de déterminer avec certitude ses effets à long terme, tandis que ses effets à moyen terme sont plus clairs. L'étude met en place des standards d'une rigueur inhabituelle pour une évaluation de l'aide, et a appliqué la même méthodologie de façon cohérente dans les sept pays.
- Il s'agissait d'une évaluation indépendante. Ses conclusions et recommandations étaient celles de l'équipe d'évaluation.

propres décisions quant à leurs décaissements, mais les évaluations sont de plus en plus fondées sur des rapports et revues des performances partagés. Conformément à l'accord de 2005, le gouvernement a assumé son rôle de leader, et les mécanismes de revue interne ont connu une forte amélioration. Il existe un calendrier annuel convenu d'activités conjointes. Une matrice agréée de l'évaluation des performances a été approuvée en juillet 2005.

L'ABG/P couvre les quatre domaines du CSLP, mais les indicateurs des actions et performances convenus demeurent plus détaillés pour les secteurs sociaux et la réforme de la gestion des finances publiques (GFP) que pour les autres

### Encadré 2 : Les participants de l'ABG/P

La plupart des bailleurs principaux fournissent maintenant l'ABG/P au Burkina Faso, mais la proportion varie énormément entre les bailleurs.

Les premiers bailleurs à décaisser l'ABG/P ont été la CE, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse et la Banque Mondiale (à compter de 2001). Ils ont été rejoints par la Banque africaine de développement (BAD) en 2002 et par la France en 2003. La Belgique a fourni un ABG/P en 2003, puis s'est retirée. Le Danemark et l'Allemagne n'ont pas décaissé d'ABG/P durant la période de l'étude, mais ils font à présent partie du groupe élargi offrant l'appui budgétaire.

La Facilité de Réduction de la Pauvreté et de Croissance (FRPC) parallèle du FMI, avec le dialogue macro-économique qui y est associé, représente aussi une composante important du cadre de l'ABG/P.

aspects du CSLP. On a assisté à une expansion progressive du programme de réforme soutenu par les CASRP de la BM.

### Décaissements

Entre 2001 et 2004, le Burkina Faso a reçu 500 millions USD sous forme d'appui budgétaire (voir le Tableau 1). Au cours des quatre années précédentes, il avait reçu environ 275 millions USD d'appui non-ciblé. L'ABG/P représente maintenant plus d'un quart de toute l'aide publique (la proportion de l'aide qui parvient directement au gouvernement est encore plus élevée).

### Encadré 3 : L'ABG/P a-t-il modifié le niveau ou la composition de l'aide au Burkina Faso ?

L'appui budgétaire a pris la forme d'ABG/P à compter de 2001, et il est clair qu'il a mené à une augmentation du volume d'aide programme financière non-ciblée. D'autres indicateurs sont plus ambigus : certains bailleurs (comme la CE et la Banque Mondiale) ont remplacé l'aide projet par l'ABG/P, mais il n'y a pas eu de réduction globale du volume d'aide projet. Pour être plus spécifique, l'ABG/P ne semble pas s'être substitué à l'aide projet budgétisée durant la période de l'étude. Cependant, ce jugement se fait dans un contexte de fluctuation de l'évolution de l'ABG/P et de l'aide projet budgétisée.

### Les effets de l'ABG/P sur les dépenses publiques et la fourniture de services

#### Influence sur les dépenses publiques

Il convient d'étudier l'ABG/P en combinaison avec les ressources PPTE, les deux présentant une complémentarité forte. Ensemble, les ressources PPTE ciblées et les ressources ABG/P non-ciblées, qui remplacent en partie les

ressources projets ciblées, ont mené à une augmentation significative du volume de ressources mises à la disposition du budget de l'État (on a également assisté à une augmentation substantielle du revenu national).

- L'ABG/P permet de faire passer une quantité accrue de fonds externes par le budget. Plusieurs bailleurs indiquent qu'ils font également passer d'autres aides par le budget, mais une grande partie de l'aide bilatérale demeure non-budgétisée.
- La prévisibilité de l'ensemble des flux d'aide n'a augmenté que de façon modeste.
- Le volume et la part de toutes les ressources consacrées aux secteurs sociaux ont augmenté.
- L'ABG/P a mené à une réduction des coûts de transaction liés à l'utilisation de l'aide et des coûts de financement du budget.
- Il est difficile de déterminer l'augmentation de l'efficacité globale à cause des faiblesses du système budgétaire. Cependant, les taux de décaissement de l'ABG/P et le taux d'exécution du budget de l'État sont meilleurs que les taux d'absorption des projets

#### Fourniture de services publics

L'ABG/P et le PPTE ont permis l'expansion de la fourniture de services de base dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la fourniture d'eau dans les milieux ruraux. La mesure dans laquelle l'expansion a ciblé les pauvres n'est pas claire. La définition des « dépenses pro-pauvres » est vague, et plusieurs mécanismes de priorisation coexistent. La majorité de l'expansion s'est produite dans les zones rurales, où la population est généralement considérée comme étant pauvre, mais le bilan quant aux aspects qualitatifs et à la réactivité pro-pauvre est mitigé.

- Dans certains cas, les services n'attirent qu'un nombre restreint d'utilisateurs, car les frais d'utilisation, même lorsqu'ils sont bas, demeurent prohibitifs.
- La majorité de l'expansion s'est moulée dans des structures existantes, sans réformes institutionnelles permettant une adaptation aux nouvelles échelles d'activités ou aux besoins de nouveaux clients.

### Effets de l'ABG/P sur la pauvreté et la croissance

#### Effets macro-économiques

La politique macro-économique est en grande partie décidée dans d'autres contextes, notamment au sein de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine. Le FMI mène le dialogue macro-économique. La stabilité macro-économique était antérieure à l'ABG/P, mais l'ABG/P a joué un rôle important dans son maintien.

Tableau 1 : L'Appui Budgétaire Général basé sur un partenariat et l'aide publique au Burkina Faso

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
APD totale (réelle) (millions d'USD)	476	519	447	379	429	443	537	441	524	564	672
Décaissements totaux de l'ABG/P (millions d'USD)								82	109	144	165
ABG/P en tant que % de l'APD totale (%)								19%	21%	26%	25%
APD en tant que % du PNB (%)	22%	20%	15%	14%	14%	14%	13%	14%	15%	12%	13%

### Réduction de la pauvreté

Malgré des données déficientes, il existe des preuves des progrès réalisés dans le domaine de la réduction de la pauvreté liée aux revenus. Les indicateurs du bien-être pour 1998 et 2003 montrent que la pauvreté a chuté : elle est passée de 54,6% à 46,4%.

En ce qui concerne les effets de l'ABG/P sur diverses dimensions de la pauvreté :

- L'impact global sur la pauvreté liée aux revenus est modeste et en grande partie indirect, par le biais d'une croissance économique générale et de la politique macro-économique.
- L'ABG/P a eu un impact sur la réduction de la pauvreté liée aux conditions de vie par le biais de l'expansion de la fourniture de services essentiels.
- L'impact sur l'empowerment et l'inclusion sociale n'est pas encore très visible, mais les processus en cours visent surtout le long terme.

### Effets institutionnels de l'ABG/P

Systèmes de planification et budgétaire L'ABG/P a un effet fort sur la modernisation de la gestion des finances publiques. Les efforts de réforme, qui ont été lancés bien avant l'avènement de l'ABG/P, ont été rassemblés dans un Plan d'actions pour le Renforcement de la Gestion Budgétaire (PRGB). Ce dernier est devenu un élément clé des accords liés à l'appui budgétaire.

Le PRGB démontre l'engagement du gouvernement à améliorer le système de GFP utilisé par l'ABG/P. En même temps, l'ABG/P, par le biais de tous ses inputs, soutient fortement la mise en œuvre du PRGB.

- L'augmentation des ressources discrétionnaires a amélioré l'appropriation.
- L'utilisation de systèmes et processus gouvernementaux liés à l'ABG/P a amélioré l'accountability globale des dépenses publiques, mais l'ampleur réelle de l'accountability est toujours limitée, et sa qualité est faible.
- Les améliorations de la GFP, y compris les actions de renforcement de la capacité, sont visibles au niveau central (Ministère des finances), moins au niveau des ministères et gouvernements locaux (la décentralisation n'en est qu'à ses débuts).
- La durabilité du processus de réforme est bien établie, bien que la durabilité des réformes spécifiques (la budgétisation des programmes, le Cadre de Dépenses à Moyen Terme) soit moins assurée.

### Capacité gouvernementale et renforcement de la capacité

La capacité du gouvernement est en général faible. L'ABG/P vise à améliorer la GFP par l'intermédiaire du projet PRGB depuis ses débuts. Cependant, cela ne suffit pas pour répondre à tous les besoins, d'autant que le processus de décentralisation en créera de nouveaux. De façon plus générale, le renforcement de la capacité a été traité par l'intermédiaire d'inputs au niveau sectoriel qui n'ont en général pas complètement satisfait les attentes du

gouvernement et des bailleurs. Les initiatives de renforcement de la capacité semblent avoir été faiblement coordonnées, y compris à l'égard des questions sectorielles et transsectorielles.

### Politiques et processus de développement des politiques

La préparation du CSLP-1 a été hautement centralisée, mais plus de parties prenantes ont participé à la mise en œuvre et à la préparation du CSLP-2. L'ABG/P a encouragé cette participation plus large.

- Ce processus n'est pas encore bien ancré, et de nombreuses parties prenantes hors du gouvernement central et des bailleurs manquent des compétences techniques nécessaires pour jouer pleinement leur rôle.
- Une combinaison de facteurs (y compris les politiques existantes, comme les frais d'utilisateurs, les modes d'allocation de ressources intra-sectorielles, et la faible demande provenant des groupes les plus pauvres) mène à des schémas de dépenses qui ne sont pas entièrement pro-pauvres au sein des secteurs sociaux.
- Il est nécessaire de s'attaquer plus en profondeur à ces questions, et aussi de développer des politiques pour la production et la croissance.

### ABG/P et efficacité de l'aide

#### Pertinence

Le contexte de l'ABG/P, avec une analyse systématique de l'efficacité de l'aide au Burkina Faso et le pilote de la conditionnalité (Encadré 1), a garanti que l'ABG/P représentait une réponse pertinente à la faiblesse perçue de la gestion de l'aide.

#### Harmonisation et alignement

L'ABG/P a mené à un degré d'harmonisation et d'alignement de l'aide qui est difficile à envisager à l'aide d'autres formes d'assistance. L'ABG/P lui-même en montre les marques les plus visibles, mais d'autres formes d'aide ont bénéficié de ces effets, notamment l'appui sectoriel. Les accords de financement conjoint par le biais de fonds communs existaient déjà, mais ils exploitaient souvent des procédures spécifiques. Le financement sectoriel a maintenant tendance à adopter les procédures nationales, comme le fait l'ABG/P.

- La coopération entre bailleurs s'est intensifiée, avec la participation d'un nombre croissant de bailleurs à l'ABG/P (Encadré 2).
- L'alignement avec les systèmes de planification et de budgétisation du gouvernement n'est que partiel ; peu de bailleurs offrent des engagements multi-annuels renouvelables, ce qui limite la prévisibilité.
- L'ABG est parfaitement aligné avec les systèmes de mise en œuvre du gouvernement, mais pas encore avec les systèmes d'accountability.
- On assiste également à une amélioration de la coordination entre les bailleurs de l'ABG/P pour d'autres modalités d'aide, en particulier les approches sectorielles (SWAp).
- Il semble que la coordination avec les

bailleurs ne faisant pas partie du groupe de l'ABG/P ne s'améliore que lentement.

### Qualité du partenariat

L'ABG/P a évolué à partir du pilote sur la conditionnalité. Depuis le début de l'ABG/P, on assiste à une meilleure **appropriation** et à une intensification du dialogue. Le gouvernement et les partenaires sont d'accord sur la plupart des questions, et le partenariat a attiré d'autres bailleurs.

En général, l'ABG/P a eu un impact positif sur les **coûts de transaction**.

**Interaction des modalités d'aide :** l'harmonisation et l'alignement se sont améliorés, bien que cela ne concerne que les bailleurs de l'ABG/P et, bien qu'il couvre l'ensemble de leur programme, le lien entre leurs aides d'ABG/P et celles spécifiques à certains secteurs n'est pas toujours bien spécifié. Une discussion est en cours sur le rôle des instruments d'appui sectoriel et leur articulation avec l'ABG/P.

La **gouvernance** est en cours d'amélioration à l'égard des questions de GFP et d'accountability. Cependant, la transparence et l'accountability sont en général faibles, en grande partie à cause de capacités limitées.

### Encadré 4 : Questions transversales

Le genre, le VIH/SIDA, l'environnement, la démocratie et les droits humains sont autant de questions abordées dans le CSLP, et donc soutenues par l'ABG/P.

- On peut considérer la **démocratie et les droits humains** comme faisant partie d'une bonne gouvernance, ce qui entre directement dans le cadre de l'ABG/P.

Les autres questions sont indirectement prises en compte par l'intermédiaire du CSLP.

- La question du **genre** entre dans le cadre du CSLP, mais les actions prioritaires ont du retard par rapport à l'analyse théorique et demeurent pour la plus grande partie limitées aux interventions classiques qui visent les filles et les femmes, avec peu d'attention prêtée aux services productifs ou à l'empowerment. Le genre est mentionné dans la matrice conjointe de l'ABG/P.
- Le **SIDA/VIH** a une place importante dans le CSLP et le Programme d'Action Prioritaire (PAP). Cependant, sans nier son importance, le VIH/SIDA bénéficie d'une attention disproportionnée par rapport à d'autres maladies graves. Le VIH/SIDA est mentionné dans la matrice conjointe de l'ABG/P.
- La stratégie **environnementale** du Burkina Faso, qui se concentre sur la désertification, est largement antérieure au CSLP-1. Elle a été ajoutée en tant qu'élément du CSLP-2 au moment où les activités de financement sont devenues difficiles à l'extérieur de ce cadre. L'environnement est censé être pris en compte dans les stratégies pour le développement rural et secteur privé, mais il ne figure pas dans la matrice de l'ABG/P.



## Risques et effets non-désirés de l'ABG/P

**Affaiblit-il les revenus ?** Dans la pratique, l'ABG/P a contribué au renforcement de la mobilisation des revenus par le biais du soutien qu'il offre au PRGB.

**Favorise-t-il le secteur public ?** L'évaluation n'a trouvé aucun effet direct (négatif) sur l'investissement privé. Les questions liées aux secteurs public et privé font partie du premier axe du CSLP. La privatisation des entreprises d'État est soutenue par le FMI et la Banque Mondiale, mais les questions du secteur privé pour les petites et moyennes entreprises et le commerce ne se traduisent pas bien en politiques et actions. Elles sont traitées par un certain nombre de donateurs par l'intermédiaire de l'aide projet. Le CSLP révisé accorde plus d'attention aux questions de production et de croissance.

La corruption est un problème à l'ordre du jour. Le Burkina Faso compte un grand nombre d'institutions qui participent à la lutte contre la corruption, mais les bailleurs les considèrent inefficaces et exigent une volonté politique plus marquée de la part du gouvernement. La transparence et l'accountability de la GFP sont soutenues par la stratégie du PRGB.

## Durabilité - remontées d'informations et apprentissage

La coordination et l'harmonisation entre

le gouvernement et les bailleurs ont été renforcées par le biais de l'ABG/P, ce qui a fait atteindre au dialogue sur les politiques un niveau plus élevé que celui lié aux interventions pour les projets et les secteurs. Ceci lui a également conféré un caractère plus intégré et holistique. Conformément au nouvel accord, le cadre de coopération présente une amélioration par rapport au protocole d'accord précédent : il met en place des règles plus équilibrées entre le gouvernement et les bailleurs et reconnaît que le gouvernement doit en être le leader.

Les remontées d'informations liées à la mise en œuvre de l'ABG/P sont généralement mises en place et leur efficacité est garantie grâce à leurs revues annuelles respectives, surtout au niveau de la gestion des finances publiques et de la macro-économie.

## Conclusions générales

L'ABG/P au Burkina Faso combine deux évolutions majeures : le passage de programmes d'ajustement structurel à des efforts de réduction de la pauvreté générale et la transformation graduelle d'une aide basée sur des projets et programmes en faveur d'un alignement et d'une harmonisation plus importants. Les trois aspects particulièrement positifs

du développement et de l'influence de l'ABG/P au Burkina Faso sont :

- La convergence graduelle des approches des bailleurs de l'ABG/P, qui a mené à la mise en place d'un partenariat solide.
- La forte complémentarité entre le PPTÉ (financement ciblé) et l'ABG/P (financement non-ciblé), qui a résulté en une hausse significative des volumes de ressources allouées aux secteurs sociaux.
- Le soutien constant offert aux réformes de la gestion des finances publiques.

On dénote cependant des faiblesses : le manque de valeur ajoutée significative du dialogue sur les politiques sectorielles et les réformes institutionnelles, et le fait qu'il ne semble pas y avoir beaucoup de retombées sur d'autres secteurs, hormis le Ministère des Finances, et sur d'autres modalités d'aide.

## Perspectives d'avenir

L'ABG/P peut être grandement renforcé. Les recommandations de l'étude sont liées à la fois au renforcement direct de l'ABG/P et aux manières dont l'ABG/P et d'autres modalités pourraient mieux se compléter.

## Recommandations

### Structure de l'ABG/P

- Les bailleurs devraient rendre la structure de leurs programmes cohérente avec le système d'évaluation des performances et fournir des engagements de financement sur plusieurs années.
- Examiner la nécessité de modalités ciblées pour le PPTÉ.

### Coordination de l'aide

- Mettre en place un forum inclusif accueillant tous les instruments et modalités d'aide.
- Améliorer le fonctionnement des groupes de travail sectoriels et thématiques.
- Définir clairement les politiques sectorielles en tant que cadres permettant d'aligner l'ensemble de l'aide, y compris l'aide projet, et de renforcer l'alignement de l'ABG/P à des niveaux plus opérationnels.
- Renforcer la coordination des initiatives de renforcement de la capacité et intersectorielles/sectorielles

### Renforcement de la capacité et décentralisation

- Garantir un alignement parfait de l'assistance et du soutien technique des bailleurs envers les réformes de la GFP dans le cadre du PRGB et du cadre stratégique émergent pour la réforme de la GFP.
- Élargir l'appui aux niveaux sectoriels et décentralisés.
- Continuer à renforcer les systèmes d'accountability, y compris le rôle et les capacités des parties prenantes nationales
- Réformer/décentraliser les institutions pour qu'elles puissent prendre en charge un niveau plus élevé de fourniture de services et renforcer les institutions nationales de suivi, d'évaluation et d'audit.

### Politiques et stratégies

- Améliorer la capacité d'analyse de la pauvreté et l'orientation pro-pauvre des politiques et stratégies.
- Améliorer la qualité des services ; renforcer encore la classification budgétaire pour permettre un suivi/contrôle des dépenses et de l'aspect pro-pauvre du budget.
- Développer une stratégie nationale de promotion des entreprises, du commerce et du secteur privé.

Toute requête liée à cette évaluation devrait être envoyée à l'adresse suivante :

Publications Officer, Evaluation Department  
Department for International Development  
Abercrombie House  
East Kilbride, Glasgow G75 8EA

Email: [ev-dept@dfid.gov.uk](mailto:ev-dept@dfid.gov.uk)  
Tel: +44(0)1355 843387  
Fax: +44(0)1355 843642

On peut obtenir les rapports complets sur le site Web du DFID à l'adresse suivante :  
[www.dfid.gov.uk/aboutdfid/performance/evaluation-news.asp](http://www.dfid.gov.uk/aboutdfid/performance/evaluation-news.asp)  
ou sur le site Web du CAD de l'OCDE à l'adresse suivante : [www.oecd.org/dac/evaluation](http://www.oecd.org/dac/evaluation)

ISBN: